Groupe de travail Activation sociale

Le 12 mai 2015

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

Ordre du Jour

1. Validation PV
2. Outil de suivi activation sociale : « de empowerment-meter » (Jan De pauw, Karel de Grote Hogeschool)
3. Présentation de la thèse de doctorat sur l'activation sociale via le bénévolat (Els De Waele, Université de Gand)
4. Etat des lieux
   a. Etude PIIS
   b. Subvention cluster + CPAS 'grandes villes'
5. Première réflexion : pistes d'orientation d'activation sociale pour le future
6. Bonne pratique : CPAS de Mons : Asbl Accesport

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

.be

Contenu

1. Étude PIIS : état des lieux

2. Subsides aux clusters + CPAS ‘grandes villes’ : clarifications

3. Pistes d’orientation pour l’activation sociale dans le futur

POD Maatschappelijke Integratie
SPP Intégration Sociale

.be

1. L'étude PIIS : état des lieux

Objectifs :

1. Connaître les pratiques et opinions à propos du système actuel des PIIS
2. Identifier les difficultés et des bonnes pratiques rencontrées dans le système actuel
3. Connaître l'opinion sur le possible élargissement du public-cible et du contenu du PIIS (entre autres dans le cadre de la mise sur pied éventuelle d'un service communautaire pour les usagers du CPAS)

1. L'étude PIIS : état des lieux

But : formuler des propositions en vue du développement d'une politique future sur base des recommandations de l'étude

1. L'étude PIIS : état des lieux

Méthodologie :

(1) Enquête par internet auprès des travailleurs sociaux et responsables des 589 CPAS

- But : connaître les usages/opinions/suggestions d'amélioration
- S'adresse à ceux qui appliquent concrètement le PIIS
- Anonymat des participants garanti
- Temps nécessaire pour y répondre: 30 min.
- Lancement prévu le 12/5

1. L'étude PIIS : état des lieux

- Questionnaire
  - Utilisation actuelle du PIIS : nombre de PIIS? Nombre de jeunes sans PIIS? Autres groupes cibles?
  - Procédure: est-elle suivie? Est-elle lourde sur le plan administratif? Quelles adaptations sont nécessaires?
  - Modèle de formulaire?
  - Sanctions: proportion en 2014? Type de sanction? Durée?
  - PIIS obligatoire pour d'autres groupes cibles?
  - PIIS comme instrument d'activation sociale/renforcement de l'autonomie?
  - Proposition du gouvernement d'instaurer un service à la collectivité dans le cadre du PIIS?
  - Bonne pratique?

1. L'étude PIIS : état des lieux

(2) Analyse qualitative :

- Organisation d'analyses en groupe (groupes « focus ») avec 16 CPAS
  - WL: Namur, Soignies,Charleroi,Soumagne,Durbuy,Chaumont-Gistoux,Ottignies-LLN (en réserve)
  - VL: Kortrijk, Mechelen, Gent,Ledegem,Wevelgem, Huldenberg of Beerse
  - BXL: Uccle, Ganshoren, Molenbeek,Saint-Gilles
- Organisation d'entretiens en profondeur avec différents interlocuteurs des CPAS
- Recueil de témoignages auprès des usagers à propos de leur expérience du PIIS (entretiens individuels et collectifs)

1. L'étude PIIS : état des lieux

(3) Organisation d'un séminaire-forum (panel constitué d'acteurs des CPAS et d'experts)

(4) Rapport final (résultats + recommandations)

2. Subsides aux clusters + CPAS 'grandes villes' : clarifications

Public cible : les personnes qui sont très éloignées du marché de l'emploi et qui ne sont pas en mesure de travailler – temporairement ou pas – pour des raisons de santé ou d'équité (usager au sens large)

2. Subsides aux clusters + CPAS 'grandes villes' : clarifications

But : financer la mise en place de trajectoires d'activation sociale encadrées par un PIIS (frais de personnel et de fonctionnement)

→ le PIIS est obligatoire et fait office de cadre structurant pour la trajectoire d'activation sociale en mentionnant clairement l'engagement des parties concernées

→ le PIIS peut aussi être utilisé pour les usagers du CPAS qui n'ont pas droit à l'intégration sociale ou à une aide sociale financière (usager au sens large) - la notion de sanction ne s'applique pas dans ce cas

→ pas de financement de PIIS existants (Emploi, Formation, Études, PIIS sociaux)

2. Subsides aux clusters + CPAS 'grandes villes' : clarifications

Trajectoire d'activation sociale :

- commence par l'établissement d'un bilan social suivi de l'élaboration d'un plan d'accompagnement
- les différentes étapes et actions sont définies en fonction des besoins et objectifs individuels du bénéficiaire
- peut comporter des modules collectifs et/ou individuels
- est d'une durée de maximum 1 an

2. Subsides aux clusters + CPAS 'grandes villes' : clarifications

Indication du résultat obtenu :

- Le nombre de trajectoires ayant mené à un parcours socioprofessionnel
- Le nombre de trajectoires ayant mené à une autonomie renforcée
- Le nombre de trajectoires ayant mené à du bénévolat
- Le nombre de trajectoires ayant mené à un emploi

→ Utilisation d'un outil d'évaluation adéquat (évaluer la progression de la personne par rapport à son point de départ)

3. Pistes d'orientation pour l'activation sociale dans le futur

- Vos propositions? Suggestions?

- Note d'orientation sera discutée avec les 3 fédérations 22/5/15